

# Vos projets méritent un vrai accompagnement !

PRÊT IMMOBILIER | REGROUPEMENT DE CRÉDITS | PRÊTS TRAVAUX



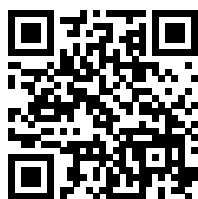
## Webinaire CSF

Le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF),  
vous invite à participer à une conférence en direct sur la thématique  
« La rénovation énergétique »

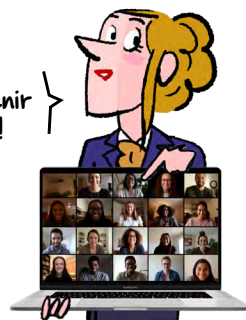
**Mardi 28 mai 2024 à 13h**

Quelles aides et mesures pour encourager les propriétaires occupants ou bailleurs  
à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Tour d'horizon des différentes  
solutions proposées par le CSF et son partenaire EXIM.

Pour vous inscrire, [cliquez-ici](#)



Ensemble,  
donnons de l'avenir  
à vos projets !



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

**Créserfi**

Société de financement du CSF  
Caution / Crédits



En savoir plus :

**CSF.FR**

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

Les formules de crédit sont proposées par CRÉSERFI, la société de financement du CSF. CRÉSERFI, SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social: 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 577 ([orias.fr](http://orias.fr)) et ses partenaires prêteurs. Les offres sont réservées aux adhérents du CSF après étude de leur situation financière et sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI ou de ses partenaires prêteur dont la liste est disponible sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr). L'emprunteur d'un crédit à la consommation dispose d'un droit légal de rétractation. Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Les offres d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 8 500 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 ([orias.fr](http://orias.fr)).

Les offres d'épargne, de placements, d'immobilier neuf et d'assurance sont distribuées par CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - N° ORIAS 07008834 ([orias.fr](http://orias.fr)) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CPI75012022000000012 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle : police n° FN 4608 et Garantie Financière : police n° RPI10147372 souscrites auprès de CNA Insurance Company (Europe) SA conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances, du Code Monétaire et Financier et de la loi Hoguet.